



REGLEMENT INTERIEUR

1. L'adhésion au Karaté Club implique l'approbation des statuts du club et de son règlement intérieur.
2. L'adhésion n'est effective qu'après présentation d'un certificat médical de non-contre-indication et du règlement de la cotisation. La cotisation, même si l'adhérent fait un paiement échelonné, n'est pas remboursable. Elle ne présage pas de l'assiduité de l'adhérent.
3. Tout adhérent devra remettre au plus tard, la semaine suivant son premier cours, la totalité des documents administratifs avec la cotisation.
4. Pour des raisons de réglementation dictées par la Fédération et le Ministère de la Jeunesse et des Sports, les adhérents qui n'auront pas remis le dossier d'inscription à temps, pourront assister au cours mais n'y participeront pas.
5. Les débutants ont le droit à un seul cours d'essai, son dossier devra être remis complet le cours suivant.
6. Aucun remboursement sur l'adhésion ne sera effectué après le 1er novembre.
7. La licence ne donne pas droit aux indemnités journalières. Si un adhérent souhaite y avoir droit en cas d'accident survenu au club ou en compétition, il se doit de contacter une assurance individuelle par ses propres moyens ou bien prendre une assurance complémentaire proposée par la Fédération.
8. Dans notre club, faire du karaté/bodykaraté n'est pas uniquement apprendre les bases de cet art martial. C'est aussi un ensemble de règles qui doivent être respectées.
 - Respect des horaires : Un retard perturbe l'ensemble des pratiquants.
 - Respect de la tenue : L'adhérent doit porter sa tenue. Celle-ci doit être propre et correctement entretenue.
 - Respect de la discipline : Tout manquement grave à celle-ci peut entraîner une exclusion temporaire ou définitive.
 - Respect du travail et de la motivation: l'attribution des grades tient compte surtout pour les enfants, des efforts et de la motivation de ceux-ci.
 - L'utilisation pendant les cours du téléphone portable est formellement interdite.
 - Respect des principes du karaté-do : humilité, honnêteté, maîtrise de soi, constituent notre principal objectif d'enseignement.
9. En cas de nécessité, le club se réserve le droit d'interdire temporairement l'accès des salles et d'en informer les adhérents auparavant (cas de force majeurs, réparation, coupures d'eau ou d'électricité, grève...)
10. Le club se réserve le droit également de modifier les horaires d'ouvertures du club ou d'annuler des cours en cas d'absences exceptionnelles du professeur.
11. Lors des compétitions, les frais de déplacement des compétiteurs ne sont pas pris en charge par le club.



REGLEMENT INTERIEUR suite

SPECIAL ENFANT

12. Dans le cadre de la prise en charge de votre enfant, celle-ci respecte certaines conditions : Elle débute et se termine sur le tatami (ou salle d'entraînement)

13. Toujours vérifier de la présence d'un professeur au en début du cours, ne pas laisser l'enfant seul avant vérification Il est important que les parents s'assurent de la présence d'un professeur avant de laisser l'enfant au cours. Les enfants sont sous la responsabilité du karaté club d'Epinay uniquement durant les heures de cours qui correspondent à son groupe.

14. Il est demandé aux parents de venir rechercher les enfants à l'heure exacte de la fin des cours. Le professeur commence son cours suivant ou doit quitter les lieux pour des raisons personnelles ou professionnelles. Vos enfants seront sans surveillance !!

15. Si vous avez des questions sur vos enfants, sur les cours, ou sur d'autres renseignements concernant notre discipline, n'hésitez pas à nous contacter sur **karateclubepinay@gmail.com** (la disponibilité des professeurs pendant les cours est souvent difficile) Les professeurs vous répondront le plus rapidement possible.

16. Le club organise un passage de grade dans la saison. Les professeurs peuvent décider que l'enfant ne se présente pas à l'examen (absence, manque de discipline, niveau jugé trop juste).

17. Quand un cours est annulé, les enfants sont informés par email ou par affichage au gymnase Georges Pompidou

18. Le club est fermé pendant les jours fériés et vacances scolaires.



KARATE CLUB EPINAY-SUR-ORGE

Email : karateclubepinay@gmail.com - Tél. : **06.33.24.50.68**